





DOSSIER DE PRESSE

PLAN FRANCE RELANCE

Nevers, le 24/01/2022

À la rencontre des bénéficiaires du plan France Relance

L'entreprise POBI STRUCTURES

Daniel Barnier, préfet de la Nièvre, s'est rendu lundi 24 janvier, accompagné de Christophe Hurault, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy, à la rencontre d'Alain Tur, président d'AST Groupe et de Sébastien Boudin, directeur de l'entreprise POBI STRUCTURES.

POBI (intégrée au sein d'AST Groupe) a bénéficié d'une aide de 1,1 million d'euros du plan France Relance au titre du Programme d'Investissement et d'Avenir 4ème génération (PIA4), stratégie « ville durable et bâtiments innovants » qui a pour but de financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, dans des secteurs stratégiques comme la transition écologique, la compétitivité des entreprises, l'enseignement supérieur et la recherche, la souveraineté industrielle ou l'économie numérique.

En l'espèce, POBI est lauréate de l'appel à projets « industrialisation de produits et systèmes constructifs bois et autres biosourcés » du PIA4.

Cette aide lui permet de financer à hauteur de 1,1 M€ un important projet d'investissement qui s'élève à 3,8 millions d'euros. Il consiste, après acquisition d'un site industriel de plus de 3 800 m², à proximité du site historique, à mettre en place une nouvelle unité de production optimisée de modules pour la construction hors site de maisons prêtes à vivre, en bois, à hautes performances environnementales.

Le modèle économique de ces maisons modulaires en bois présente de nombreux atouts, notamment en matière environnementale (réduction de la consommation énergétique, des émissions de gaz à effet de serre et des déchets), technique (rapidité d'installation), sociétale (son prix de vente permet un accès facilité à la propriété individuelle) et locale (embauche de nouveaux collaborateurs et appel à la sous-traitance locale).

Daniel Barnier salue ce « bel exemple d'une entreprise qui promeut le made in France et conjugue développement économique et transition écologique. Le programme d'investissement d'avenir du plan de relance permet de tracer un chemin de croissance vertueux, durable, respectueux de l'environnement sur des enjeux sociétaux forts comme l'accès à la propriété pour le plus grand nombre dans un esprit de sobriété ».

Alain TUR, Président d'AST Groupe salue « ce programme en faveur des entreprises innovantes. Effectivement, depuis plus de 15 ans, nous travaillons avec une équipe dédiée en R&D à faire évoluer l'habitat de demain. Cette subvention va permettre de continuer d'investir et de développer la construction modulaire hors site dans un ancrage local. Ainsi à horizon 2023, nous proposerons des maisons aux lignes résolument contemporaines, parfaitement en phase avec les nouvelles attentes environnementales du marché. Ces maisons prêtes à vivre deviennent enfin accessibles grâce à l'industrialisation. »

LE PLAN FRANCE RELANCE ET LE PROGRAMME DINVESTISSEMENT ET DAVENIR 4

Doté de 100 milliards d'euros, dont 40 milliards d'euros de contributions européennes, le plan France Relance est bâti sur 3 grands axes :

- accélérer la transition écologique,
- améliorer la compétitivité des entreprises, de la recherche et du secteur de la culture
- renforcer la cohésion sociale et territoriale.

Le quatrième Programme d'investissement d'avenir (PIA4) est un programme doté de 20 Md€ sur cinq ans. Le plan France Relance contribue à hauteur de 11 Md€ au plan PIA4 afin d'intensifier la dynamique d'innovation.

Il a pour objet de financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, dans des secteurs stratégiques comme la transition écologique, la compétitivité des entreprises, l'enseignement supérieur et la recherche, la souveraineté industrielle ou l'économie numérique.

Le PIA s'est déployé depuis 2010 en **4 vagues successives** pour accompagner le déploiement du potentiel d'innovation et de croissance en France.

Il s'agit actuellement de la 4^{ème} génération de PIA (le PIA 4).



De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion sur le marché d'un produit ou service nouveau, le PIA intervient sur tout le cycle de vie de l'innovation et fait le lien entre la recherche publique et le monde de l'entreprise.

Le PIA repose sur un double principe d'effet de levier et de partage des risques : l'accompagnement de l'État dans un projet d'innovation est la plupart du temps cofinancé par des partenaires privés ou publics.

L'objectif est de permettre d'augmenter le potentiel de croissance, dont la croissance verte, et d'emplois du territoire.

POBI est lauréate de l'appel à projet « industrialisation de produits et systèmes constructifs bois et autres biosourcés » du PIA 4, en quoi cela consiste ?

Dans le contexte de la nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020) qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2022, l'appel à projets « industrialisation de produits et systèmes constructifs bois et autres biosourcés » du PIA 4 (ouvert pendant le 2nd semestre 2021) pour laquelle l'entreprise POBI STRUCTURES est lauréate, a pour objet de

soutenir la construction de bâtiments avec des produits bois issus de la forêt française pour les besoins du gros œuvre et du second œuvre.

L'enjeu est d'accroître rapidement la capacité industrielle dite « de seconde transformation », afin que la filière nationale puisse répondre à la demande en produits bois pour la construction.

Cette action s'inscrit plus largement dans une stratégie nationale de développement et de structuration de bout en bout de la filière forêt-bois, au carrefour des objectifs nationaux en termes de transition écologique, de compétitivité, d'indépendance économique, de relance de la construction et de développement territorial.

Plus précisément, cet appel à projets, géré par l'ADEME, s'est adressé principalement à l'ensemble des entreprises de la filière bois, et dans une moindre mesure des autres filières biosourcées.

L'aide vise ainsi à offrir une opportunité aux entreprises existantes de la filière boisconstruction et des autres filières biosourcées, à améliorer leurs process de production et de gagner en compétitivité. Elle permet notamment de financer, comme c'est le cas pour POBI, la création ou l'extension d'unités de production industrielle de grande envergure et le développement de technologies innovantes.

L'appel à projets a été doté d'un budget de 50 M€. L'aide versée à POBI s'élève à 1,1M€.

Cet appel à projets fait suite à un appel à manifestation d'intérêt pour le développement de produits bois et de systèmes constructifs bois innovants français, clos le 13 juillet 2021, qui a permis de recenser de premiers candidats et de configurer l'appel à projets.

Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'accélération « Solutions pour la ville durable et les bâtiments innovants » du 4ème programme d'investissements d'avenir (PIA4).

Cette stratégie prévoit une série d'appels à projets visant à faire émerger et financer des projets industriels et de démonstrateurs pour le développement de l'usage du bois et des matériaux biosourcés dans la filière de la construction en France.

POBI: une usine de production française d'ossatures bois, de charpentes et de menuiseries.

Depuis 1929, POBI est installée à La Charité-sur-Loire et possède un savoir-faire en matière de charpente industrielle et traditionnelle, de construction de panneaux à ossature bois et de fabrication de menuiseries.

Intégrée depuis 2009 à AST Groupe, l'usine POBI se découpe en différents pôles de compétences : POBI Industrie, POBI Structures (créé en 2003), POBI Charpentes et POBI Menuiseries.

POBI propose une prestation de construction globale, du bureau d'études à la fabrication de maisons individuelles en bois, aux bâtiments collectifs résidentiels ou professionnels, ainsi que des maisons à ossature bois en kit qui répondent aux critères de rapidité de montage et de performances énergétiques.

POBI, spécialisée dans la fabrication de murs à ossature bois, de charpentes et de menuiseries, comprend 130 collaborateurs.

Le projet financé à hauteur d'1,1 M€ par le plan de relance a pour objet, après acquisition en juin 2021 d'un site industriel de plus de 3 800 m², à proximité du site historique, d'investir dans une nouvelle unité de production optimisée de modules pour la construction hors site de maisons prêtes à vivre, en bois.

Ce projet ambitieux, d'un coût total de 3,8 millions d'euros est né des constats suivants :

- la prise de conscience progressive des problématiques environnementales qui renforce l'intérêt pour l'environnement et le développement durable ;
- l'entrée en vigueur depuis le 01/01/2022 de la **nouvelle réglementation environnementale** RE2020 qui renforce la filière bois dans le domaine de la construction individuelle ;
- l'engouement pour le matériau bois et l'intérêt grandissant pour le « made in France ».

Le projet consistera à proposer, à l'horizon du dernier trimestre 2023, un principe de maison à ossature bois « prête à vivre » et à hautes performances environnementales reposant sur l'assemblage de 4 à 6 modules totalement équipés (revêtements, sanitaires, cuisine équipée, etc.).

Ces modules seront construits hors-site de construction de manière à standardiser la production, et ainsi optimiser les procédés ce qui engendra une :

- réduction de la consommation énergétique ;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- réduction des volumes de déchets par l'usage de matériaux pré-dimensionnés.

L'objectif est ainsi de commercialiser pour le marché français des maisons modulaires en bois, fabriquées en France (made in France, bois à 95 % d'origine française) dont le modèle économique aura un fort impact :

- **environnemental,** avec le respect des normes environnementales dont la RE2020 (réduction de la consommation énergétique, des émissions de gaz à effet de serre et des déchets) :
- **technique** car elles sont installables en un jour, habitables en 15 jours (rapidité d'installation) et présentant l'avantage d'intégrer l'aménagement intérieur ;
- sociétal car à moindre coût (accès facilité à la propriété individuelle, prix de vente du logement modulaire compris entre 1 300 € et 1 700 € suivant les prestations)
- **local** (embauche de 50 collaborateurs sur 5 ans, appel à la sous-traitance locale : scierie, transport...).

Contact presse de la Préfecture :
Bureau de la communication
et de la représentation de l'État
40 rue de la préfecture - 58026 NEVERS Cedex
Tél : 03 86 60 70 88 / 70 91 / 70 11